

HIER... AUJOURD'HUI...

L'HISTOIRE de FONTENAY-AUX-ROSES

par Jeanne DOLIVET

1815. — I. — FONTENAY FAIT SES COMPTES...

Après Waterloo, Louis XVIII est revenu en France, dans le fourgon des troupes européennes, considérées d'abord par nos compatriotes comme « alliées », puis « étrangères » et finalement « ennemies ». Ces régiments ont occupé le village, se rendant coupables de pillages, de brimades et autres vexations, même de la pire espèce.

La Commune, ne comptant que 800 habitants, a dû subir :

28.710 journées de militaires dont 1.815 d'officiers occupant les meilleures chambres et 11.156 de chevaux, lâchés dans les chemins, les pâturages et même les terres de culture.

Elle a supporté de dures réquisitions de chevaux, de foin, d'avoine. Ses récoltes ont été anéanties, ses habitations saccagées. Aucune indemnité ne lui a été accordée.

L'autorité ennemie n'a pas permis la réunion des édiles et c'est seulement le 25 novembre 1815 que le Maire, M. LEDRU, peut enfin établir le bilan de la situation.

Sous les écrits officiels, ritualisés, on sent l'écœurement, le découragement d'hommes, dévoués à leur Commune et qui ne peuvent que dresser un inventaire de désastre, sans possibilité immédiate de solution que'conque.

La *Maison Communale*, vendue au profit du Trésor National le 13 Floréal An 3, doit être louée à son acquéreur pour la somme de 40 francs par an.

Le *presbytère*, lui aussi, s'est trouvé aliéné comme bien national. Une somme de 250 francs par an sera nécessaire pour le rendre au desservant du culte.

Les *locaux des instituteurs* ont subi le même sort. La classe se fait dans l'habitation de l'instituteur et de l'institutrice qui vont toucher de ce fait 60 francs par an d'indemnité.

L'Eglise tombe en ruines.

Les puits ébranlés par les lourds chariots qui amènent à Fontenay les gadoues de la capitale, se combent peu à peu par la chute des pierres latérales.

Le cimetière lui-même a été aliéné.

La *Fontaine du Moulin*, à la limite du Plessis-Piquet, de Châtenay et de Sceaux, est en ruines, alors qu'elle est la seule fournissant de l'eau « favorable à la santé des citoyens ainsi qu'au lavage du linge ». Si on ne la répare, la Commune risque de « perdre ses eaux ».

Le chemin départemental menant à Paris, construit en 1763, n'est pavé que sur une très petite largeur. Deux voitures ne peuvent s'y croiser. Les bas côtés en sont fangeux, les chevaux s'y embourbent et l'on ne compte plus les pattes cassées, les essieux brisés. Les conducteurs sont encore heureux quand leurs chargements ne basculent pas dans la dénivellation dite « la Cavée ».

Les chemins de terre sont boueux, inondés par les pluies. Comme les sentiers qui délimitent les « héritages », ils se sont rétrécis d'année en année, conquis peu à peu par la convoitise des riverains.

Où trouver l'argent pour réparer ces « ravages », alors que l'État oublie de régler les 294 francs de rente inscrits au grand livre de la Dette publique, que le budget de 1813 a dû être ramené, faute de fonds, à 416 frs 10, que les débiteurs de la Commune, acquéreurs ou locataires de biens communaux ne paient pas leurs dettes, malgré les menaces et les mises en demeure et demandent des délais importants. Une somme de 11 frs 35 pourra être payée en 6 versements, une autre de 13 frs en 8 versements. Le total des dettes se monte à 2.495 frs 50, dus depuis 1807. La plupart de ces sommes ne seront finalement pas recouvrées et passeront en « non valeurs » dans des budgets ultérieurs, même celles provenant de la gestion des Maires précédents, Messieurs D'ELBEINE et BERTHOUD et réclamées à leurs héritiers.

Fontenay va d'ailleurs subir sept années consécutives de malheurs :

- en 1817, les récoltes seront faibles
- en 1818, les vendanges nulles
- en 1819, la grêle du 6 juillet et les trombes d'eau du 8 perdent les récoltes; heu-

reusement les pommes de terre sauveront la mise et éviteront la disette

— en 1820, la rigueur de l'hiver dans les pépinières détruira les fruits à noyaux, les vignes et les fraisiers

— en 1821, les chenilles et insectes perdent les fruits rouges, les gelées anéantissent les fraisiers.

Comme l'on comprend nos compatriotes qui, s'ils adressent un placet au Roi le 20 octobre 1820 pour le féliciter de la naissance du Duc de Bordeaux, refuseront dignement mais fermement de participer à l'achat du Château de Chambord en faveur du jeune prince « la Commune étant dans la misère ».

II. — MISERE DES FONTENAIISIENS...

Nous imaginons difficilement au XX^e siècle la peine de ces paysans propriétaires, travaillant aux champs tout le jour, labourant une terre ingrate tout en pente, avec des instruments sommaires et de rares chevaux, supportant les calamités atmosphériques qui parfois anéantissent en une heure le travail d'une année. Ils arrivent à peine à se nourrir et ne vendant que très peu et difficilement leurs produits, ne disposent d'aucun argent liquide. Leur vie est rythmée par l'horloge du clocher, dont l'entretien coûte à la Commune 60 Frs par an. C'est son tintement qui réveille les habitants en pleine nuit, afin qu'ils acheminent leurs chargements vers les Halles avant l'ouverture. Usée, elle sera immédiatement remplacée en 1828. La nouvelle coûtera 339 frs 66.

Hommès et femmes travaillent nuit et jour. L'eau pour tous doit être charriée de très loin, puisque les puits sont à sec. Nous voyons ces femmes, ces enfants, descendre avec leurs seaux vides vers la fontaine des Bouffrays ou celle du Moulin et remonter chargés lourdement la pente boueuse, tout essoufflés, déposant leur charge, causant peut-être, se racontant leurs misères à la fontaine ou au lavoir. Plus tard, apparaîtront quelques porteurs d'eau, mais pour l'instant personne ne peut s'offrir une aide.

Une vingtaine d'enfants vont en classe... en hiver. Mais, dès les mois d'avril et mai, ils sont occupés aux champs, « ils font de l'her-

be », surveillent les bêtes, assument les tâches domestiques. Les parents d'ailleurs ne disposent pas du franc annuel dû aux maîtres d'école. La mortalité des jeunes est effrayante. Les deux tiers des décès de l'année (20 environ) sont des pertes d'enfants.

...ET SOLIDARITE

Il semble que ces malheurs supportés ensemble aient développé entre tous ces malheureux un esprit de corps, une certaine indulgence, une compréhension des uns à l'égard des autres. Les paiements dûs sont moins âprement réclamés. On désire porter secours aux désespérés qui se jettent dans l'étang du Plessis-Piquet. La Commune décide d'ailleurs d'acheter une « boîte fumigatoire » pour les ranimer.



Le Médecin des Pauvres. — Le Docteur BOUDIN, choisi par le Docteur Antoine PETIT comme Médecin des Pauvres de la Commune, assurera cette tâche pendant 35 ans avec un dévouement sans limites. Nommé Conseiller Municipal en 1815, il éclairera de ses avis les Maires successifs, et mourra en 1828 béni par toute la population. Pendant tout ce temps, il défraiera la Commune de la réparation de sa maison (nous l'avons tous connue rue Boucicaud et quelques Fontenaisiens actuels l'ont habitée), et agira pour le bien de tous.

III. — FONTENAY PANSE SES PLAIES

1° *Economies.* — En 1815, la Commune étant très pauvre, les restrictions seront draconiennes. Le Conseil refusera jusqu'en 1827 d'entretenir un garde-champêtre. Et encore, à cette date sera-t-il payé par les propriétaires des 200 ha « non clos » à raison de 2,75 frs par ha. En attendant, la Commune se contentera des quatre messiers annuellement nommés.

Le Maire fait appel aux Autorités pour que les registres d'état civil aient moins de pages et soient donc moins coûteux.

Tout entretien de chemins, qui n'est pas strictement d'intérêt communal est refusé. Le Conseil demande au Préfet d'être déchargé de l'entretien de la garde. On rogne sur tout et pour tout.

2° *Recettes nouvelles.* — Il s'agira surtout de tirer profit des biens communaux non encore aliénés. Le cimetière, situé à l'emplacement de la Mairie actuelle comporte une partie basse (Centre Administratif) non utilisée. La Commune tâchera de louer cette parcelle. Les terrains de « La Moitié » (10 perches) et de « La Lampe » (30 perches) seront loués 37 frs l'an à Honoré BILLIARD en 1818.

La Municipalité réclamera, chaque année, fermement à l'Etat, le paiement de dommages de guerre, dont celui d'un cheval évalué 400 francs.

Des peupliers communaux seront coupés et vendus pour 28 frs. La Commune sollicitera, à chaque session municipale, des subventions pour la réparation de son église, de ses fontaines et de ses puits. Il lui faudra attendre 10 ans pour obtenir satisfaction.

